

2022, une année riche en événements et en actualités



Alors que la nature se pare de ses plus belles couleurs, que nous profitons de la douceur des belles journées d'automne, nous en oublions presque la réalité de notre quotidien.

Le covid toujours en embuscade, la guerre à notre porte qui nous affecte beaucoup, la flambée des coûts de l'énergie, l'inflation avec toutes ses conséquences, voilà de quoi nous préoccuper pour les prochains mois.

Même si nous maîtrisons notre budget et que nous allons réaliser les projets qui avaient été programmés cette année, nous avons des inquiétudes pour l'avenir :

Si nous devons faire face à une flambée des coûts, alors notre capacité d'investissement sera compromise.

Nous n'avons pas les moyens de répercuter ces hausses, nos seuls leviers sont la hausse des impôts fonciers ou la diminution de nos dépenses d'investissement. Bien que n'étant pas d'actualité, cette solution n'est pas à exclure, alors qu'il nous est demandé, entre autre, de procéder à la rénovation thermique de nos bâtiments et au changement de notre mode de chauffage.

Nous ne le contestons pas, mais il sera indispensable de nous donner de nouveaux moyens.

Nous devons déjà digérer la suppression de la taxe d'habitation, ainsi que la diminution de 50% de la Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat due aux communes.

Toujours faire plus avec moins de moyens.

Nous resterons vigilants et combatifs pour chercher des solutions, unir nos efforts avec vous pour préserver la vie de notre village.

Max ORSET

SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE	1	C'EST DE SAISON	7
RETOUR SUR...	2	ZOOM	
UNE PAGE D'HISTOIRE...		SR3A	8
gestion des biens communs		calendrier déchet	11
après la révolution	5	organom	12
		travaux au village	13
		INFOS PRATIQUES	14
		AGENDA	16



LES GALETTES DU MOIS D'AOUT

Celles des chasseurs... le 15 août



Et celles de la commune, le dernier vendredi du mois d'Août" !

Selon une tradition maintenant bien établie, le dernier vendredi du mois d'aout, c'est la commune qui régale !

Au four de Dalivoy, Gérard Collet et Jacques Delacote nous ont préparé de délicieuses galettes salées et sucrées. A la Turne, de nombreux bénévoles les ont aidés dans la bonne humeur. La foule a rapidement fait un sort aux pizzas, tartes à l'oignon, au fromage, à la praline, à la crème, etc.

La marquisette préparée par Jean Michel Journée a eu un énorme succès. Toutes les boissons aussi, chacun avait son verre à la main.

Et le clou de la soirée a été le Concert de cor des Alpes, offert par Denis Gravier et les musiciens en résidence à l'Abergement depuis le début de la semaine.

Une vraie découverte pour la plupart d'entre nous. Un instrument puissant mais qui sait se faire doux et mélodieux.

La soirée s'est prolongée sous les étoiles.





VOGUE DU 23 JUILLET

Comme autrefois, mais bien d'aujourd'hui, la vogue de l'Abergement a eu lieu le 23 juillet.

Le village décoré, un parquet tout neuf pour danser, des jeux traditionnels pour les enfants, l'orchestre d'Eric Grand qui a joué du musette mais pas seulement, de la paella en abondance et des galettes pour se régaler, une buvette pour se désaltérer.....tout était en place pour une belle fête. Et la fête a eu lieu, le temps était idéal et la foule nombreuse. Tout le monde a dansé et chanté.

La tradition est relancée. Vivement l'année prochaine.



THÉÂTRE

A l'invitation du Théâtre de l'Entrée et de la commune, le vendredi 9 septembre La compagnie de l'IHMAJ est revenue à l'Abergement de Varey sans Columbo mais avec « Le Golfeur ». Une pièce drôle, souvent grinçante, parfois émouvante autour du thème de la famille, la filiation, la vieillesse, la transmission..

Une belle soirée pour le public venu en nombre.

Ils reviendront le 5 novembre avec les « Variations énigmatiques » de Eric Emmanuel Schmitt.





JOURNÉES DU PATRIMOINE 2022

En ce dimanche 18 septembre, la journée commence à 9h par une balade sur le thème de l'histoire du bâti entre la mairie et le moulin. Une petite dizaine de personnes se sont retrouvées sur la place de la mairie pour entrevoir l'évolution du secteur entre le 17^es et aujourd'hui :

par exemple le déplacement du cimetière en 1862 de la place de la mairie à sa position actuelle, la construction de la maison de M. et Mme Bouillot en 1841, la construction de la route de Bourbouillon aux environs de 1857, la construction de la maison de Jeannot Pétré, côté rue, en 1817, la construction de la nouvelle église en 1861 à l'emplacement d'un verger, la reconstruction de la cure en 1859 (maison de Michel Philippon)... et bien d'autres petites précisions sur les bâtiments jusqu'à l'arrivée au moulin où la journée s'est poursuivie par la visite d'environ 200 personnes pour des démonstrations de fabrication d'huile de noix et des récits historiques sur le site.



ANNIVERSAIRE DU MARGOULLAT

Encore un beau rendez-vous pour cette traditionnelle soirée anniversaire du Margouillat ! Marché de créateurs, spectacle et concerts ont animé la soirée. Merci à toutes l'équipe du Margouillat pour leur énergie et tous ces beaux rdv !





GESTION DES BIENS COMMUNS APRÈS LA RÉVOLUTION

Les biens communs, four, pressoir et fontaine (source) étaient gérés par la communauté, leurs entretiens étaient financés par le biais des revenus engendrés par la location de terrains communs aux habitants de l'Abergement ou en ce qui concerne l'exemple ci-après aux habitants de Dalivoy.

L'acte retranscrit partiellement ci-dessous, nous indique qu'il est fait une distinction entre les habitants du Bourg et ceux de Dalivoy. On trouve d'ailleurs dans les archives notariales des délibérations spécifiques à Dalivoy, des délibérations spécifiques au village et d'autres communes aux deux. Côte Savin n'était pas considéré comme une communauté à part et se trouvait regroupé avec le village. Au village on se réunissait « au son de la cloche de la manière accoutumée » sur la place du Trion, au pied de l'église actuelle.

Délibération des habitants de Dalivoy

« Par devant le Notaire Public de St Jean le Vieux département de l'Ain pourvu de patente en présence des témoins nommés à la fin, le premier ventôse l'an dix de la République française.

Ont comparus Anthelme Hugonet, Joseph Grumoz, Louis Grumod, Joseph Barbolat, Etienne Poncet, Antoine Poncet, Anthelme Ballet, Pierre Janton, Joseph Gonnand, Augustin Mouchet, Louis Poncet, Benoit Bocard, Claude Gonnand, Jean Baptiste fils de Louis Voyle, François Voyle, Jérôme Berger, Jean Baptiste Perrod et Jean Louis Perrod, tous chef de famille formant la presque totalité des citoyens habitant à Dalivoy commune de Labergement de varey et Antoine Cornier, Etienne Ruty, Anthelme Perrod, Jérôme Pignon et Claude Mermet.

Lesquels ont fait l'exposé suivant : Il existe dans le hameau de Dalivoy plusieurs immeubles, taillis, brossailles, terres et hermitures dont les habitants de Dalivoy ont toujours joui en commun. Depuis trois à quatre ans quelques citoyens du Dalivoy se sont mis en possession d'une partie de ces communaux sous prétexte qu'ils en étaient propriétaires exclusifs : les autres habitants s'en sont plaints et ont fait donner des citations à ce sujet qui sont restées sans poursuites.

Depuis un temps immémorial le léger produit de ces communaux a servi aux réparations d'un pressoir, d'un four et d'une fontaine aussi communs entre les dits habitants de Dalivoy.

Ces habitants considérant qu'il est constant que depuis un temps immémorial les habitants de Dalivoy jouissent en commun des immeubles qui seront cy après confinés, qu'une partie des terres a été affermée à différentes époques soit par devant les officiers laucaux soit par devant le citoyen Prost subdélégué à Nantua ; que le produit en était versé entre les mains d'un receveur de deniers patrimoniaux nommé à cet effet, que si on ne peut rappeler ces différents titres, c'est qu'ils sont restés entre les mains de quelques citoyens qui ont quitté leur domicile de Dalivoy, pour aller se fixer ailleurs, qu'il résulte néanmoins d'une sommation signifiée par l'huissier Colin le douze février 1790 contrôlé à St Jean le Vieux le quatorze, qu'une partie de ces mêmes communaux était affermée à cette époque puisque Joseph Gonnand agit dans cette sommation en qualité de receveur contre François Bidal Joly habitant alors Dalivoy fermier de ces Communaux d'après un bail passé devant le subdélégué dont Gonnand luy demande l'exécution sans en rappeler ny le prix ny la date.

Considérant que si on jouit partiellement de ces communaux ils seront bientôt détruits et réduits en hermitures puisque ceux qui en on jouit les ont défriché en partie, qu'il importe de les affermer comme anciennement afin de se créer un revenu fixe pour être employé aux réparations du four, pressoir et fontaine publics.

Par ces motifs tous les citoyens cy devant dénommés en présence et du consentement du citoyen Alexandre Gabriel Ravet maire de la commune de Labergement ont déclaré et arrêté à l'unanimité que les dits communaux seront administrés comme par le passé, que les bois, taillis et brossailles seront soigneusement conservés et que les parties en terres seront affermées et déterminées de manière que les fermiers ne puissent défricher ny anticiper sur les parties mises en réserve.



Tous lesdits habitants ont en conséquence déclaré qu'il se départent purement et simplement des droits particuliers qu'ils ont a prétendre dans lesdits immeubles pour en jouir en commun à perpétuité. Les habitants de Dalivoy ont été d'avis de nommer un receveur pour toucher le produit de leurs communaux affermés et fournir aux réparations à faire aux édifices publics et tous les suffrages se sont réunis sur Claude Gonnand l'un d'eux qui a accepté Ils ont ensuite arrêté à la majorité :

- 1° que les parties en terre qui dépendent de leurs communaux seraient affermées pour neuf ans qui ne commenceront qu'au vingt un brumaire an onze,
- 2° que ceux des citoyens de Dalivoy qui ont semé sur les communaux sont dispensés de payer pour l'année courante
- 3° que le receveur se fera payer de droit de terrage par les citoyens de L'abergement et autres qui ont semé sur lesdits communaux pour être employé à acquitter les contributions arriérées.

Les terres à affermer consistent

- 1° en quatre mesures dépendant de la Rochette à prendre du côté du matin
- 2° en la terre de la charpiannaz d'environ trente mesures
- 3° en la terre de Buisson Rond d'environ dix huit mesures
- 4° en quinze mesures environ à prendre dans le milieu du Chanay Blanchard joignant le chemin de Camboura à bize, un sentier tendant à Ratelier et les vignes de Berrollet au vent, les rochers au matin et la brossaille au soir.

Ces terres ont été exposées en amodiation aux conditions

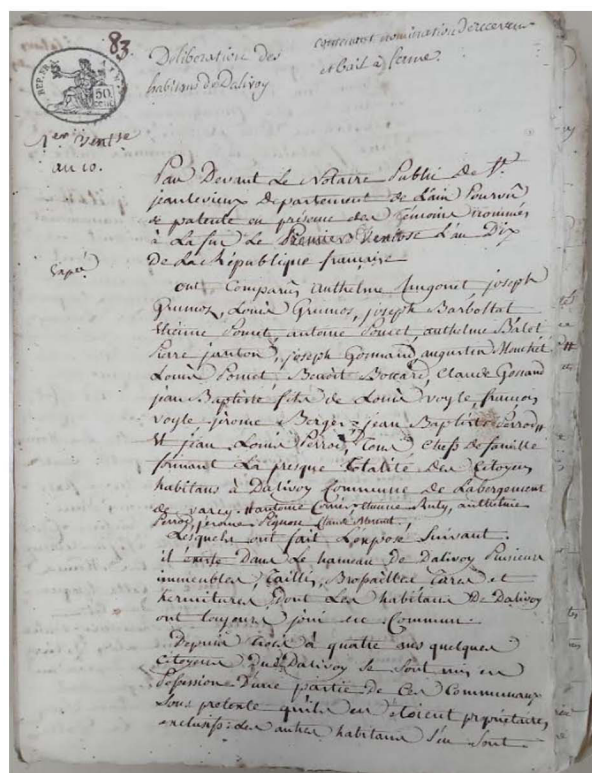
- 1° que le fermier payera chaque année les contributions affectées sur tous les communaux dont l'imputation luy sera faite, à peine de supporter personnellement les frais qui seront faits à ce sujet
- 2° il payera le surplus de sa ferme entre les mains du receveur au vingt un brumaire de chaque année à commencer en l'an douze
- 3° il ne pourra jouir de plus d'étendues que celles comprises en ce bail et sera tenu de veiller à ce qu'on ne commette aucune anticipation sur lesdits communaux
- 4° tous les frais des présentes seront supportées par la communauté Et après plusieurs mises à l'enchère ces objets ont été affermés du consentement de tous au dit Jérôme Berger moyennant la somme de trente six francs qu'il promet payer ainsy que cy devant expliqué.

Ainsy convenu, délibéré et arrêté entre les citoyens de Dalivoy et promis observer aux obligations de droit.

Dont acte fait et lu à Labergement dans le domicile du Citoyen Ravet Maire en présence de Louis Etienne Barbollet propriétaire et de Louis Guiguot instituteur audit abergement témoins qui ont signé et avec Jean Baptiste Voyle et non les autres parties qui de ce requis ont déclaré ne le savoir. Le citoyen Ravet Maire aussy signé. »

NB : A cette période les fontaines désignent les sources. Les fautes d'orthographe et grammaticales dans le texte entre guillemets font partie de la retranscription. L.Robert

Sources : Archives notariales détenues par les archives départementales de l'Ain





LE CLUB NATURE, C'EST REPARTI !!!

Le club nature "les buses des bois", c'est 13 petites buses qui une fois par mois environ, se retrouvent pour découvrir la nature.
Si tu veux nous rejoindre : lesbusesdesbois@gmail.com
Pour notre première sortie, ce samedi 15 octobre, nous sommes partis sur les traces des salamandres !

SÉRIE WEB : LES HERPÉTOS FANTASTIQUES



La sensibilisation à la préservation de la biodiversité est au cœur des préoccupations, c'est pourquoi la Communauté de Communes Saône Beaujolais a souhaité soutenir un nouveau format de projet proposé par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et son Groupe herpétologique Rhône-Alpes (GHRA) : la vidéo. Cela a mené à la réalisation d'une web-série parodique, soutenue par la CCSB et le Département du Rhône et techniquement par des producteurs professionnels : Numéo production.

La particularité de ce projet repose sur le fait que la mise en scène, l'écriture des épisodes, les comédiennes et comédiens ne sont pas professionnels, mais des salariés et bénévoles de la LPO AuRA et du GHRA. (dont vous retrouverez 2 habitants du village : Paul Brunet et Dimitri Laurent)

Le cœur du projet provient de la nécessité d'aller vers un public qui ne soit pas déjà convaincu / sensible, de l'interpeller avec humour, par des découvertes et anecdotes décalées, en expliquant les bons gestes, sans accuser mais en donnant des solutions concrètes à la portée de tous... le tout en faveur de la protection des reptiles et des amphibiens.

Au total, ce ne sont pas moins de 6 épisodes qui ont été réalisés entre 2021 et 2022. Chaque épisode traite d'une thématique bien spécifique et invite le spectateur à participer ou du moins à savoir quoi faire ou qui contacter :

"GHRAameloott : le GHRA, c'est la vie" inspiré de la série Kaamelott

"Le seigneur des anoures - La Communauté de la mare", inspiré du film Le Seigneur des anneaux

"GHRAvengers, l'ère de la migration" inspiré du film AVENGERS - sortie prévue le 23 octobre

"HIB, HERP IN BLACK", inspiré du film MEN IN BLACK - sortie prévue le 30 octobre

"Jurassic GHRA", inspiré du film JURASSIC PARK - sortie prévue le 6 novembre

"Le GHRAP, SOS Serpents" : le clip musical - sortie prévue le 13 novembre

A découvrir sur YOU TUBE !



LE SR3A, NOTRE SYNDICAT DE RIVIÈRE

LE SR3A, L'ESSENTIEL À SAVOIR



Le syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents est un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau qui porte la mission GEMAPI (GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par le transfert de compétences des sept intercommunalités* de son territoire.

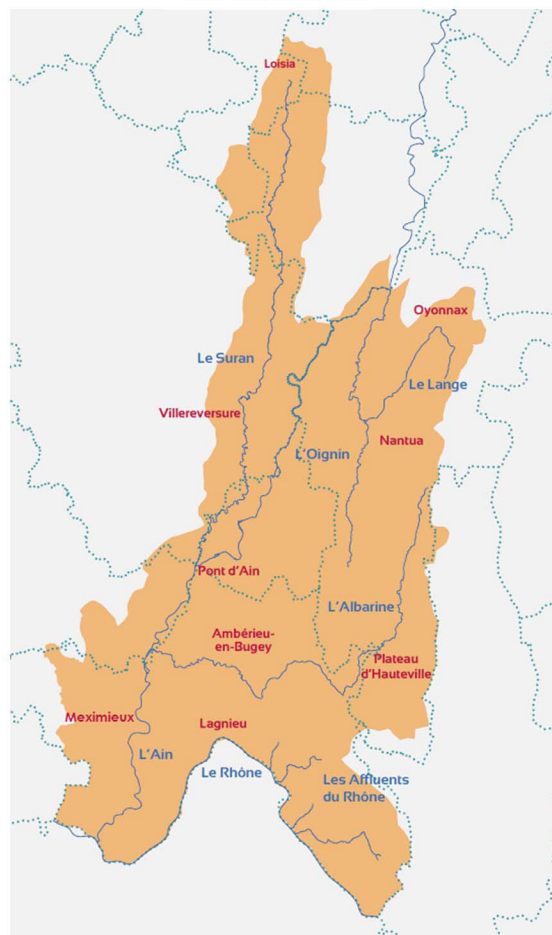
Concrètement, cela signifie que le SR3A a en charge :

- La gestion des rivières, des lacs, des zones humides et des eaux souterraines,
- La protection de la biodiversité sur ces milieux aquatiques,
- La préservation de la ressource en eau,
- La prévention des inondations.

Le SR3A intervient sur les bassins-versants du Suran, du Lange/Oignin, de l'Albarine, de la Vallée de l'Ain de l'aval du barrage de Coiselet à sa confluence avec le Rhône, le Rhône et ses affluents de la commune de Lhuis à Saint-Maurice-de-Gourdans.

Le SR3A est ainsi un acteur au service de l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

*Grand Bourg Agglomération, Communauté de Communes de la Dombes, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Haut Bugey Agglomération, Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, Communauté de Communes Terre d'Émeraude, Communauté de Communes Porte de Jura.



SR3A

LES DROITS ET DEVOIRS DES PROPRIÉTAIRES DE COURS D'EAU

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, que leur entretien incombe à l'État, à la commune ou au département. La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés. La réglementation française distingue en réalité les cours d'eau domaniaux, c'est le cas uniquement de la rivière d'Ain chez nous, des cours d'eau non domaniaux.

Pour tous les cours d'eaux non domaniaux, le lit appartient aux propriétaires des terrains situés sur les deux rives. À ce titre, ils doivent en assurer l'entretien et le bon fonctionnement. Les riverains disposent de la moitié du lit et de la berge attenante au terrain, l'eau étant considérée comme patrimoine commun.



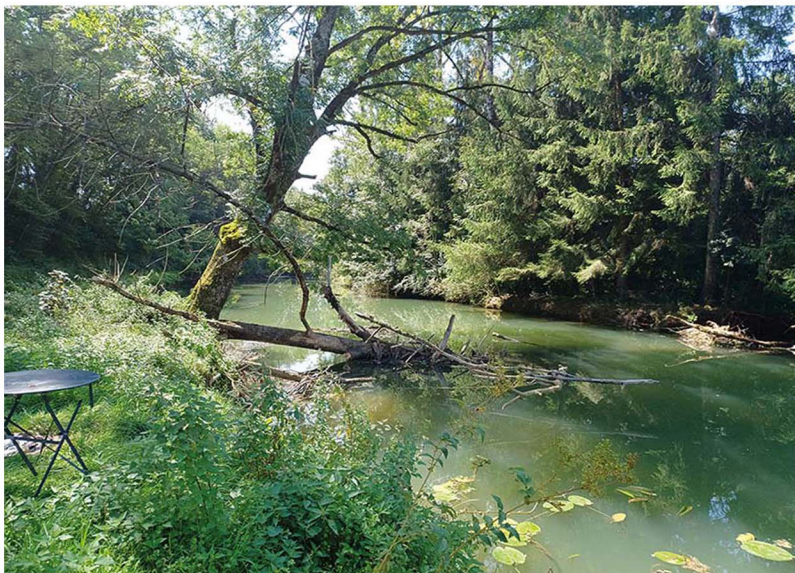
LE SR3A, NOTRE SYNDICAT DE RIVIÈRE (SUITE)

SR3A

Quels sont les droits des propriétaires riverains ?

- Les prélèvements d'eau sont autorisés pour l'usage domestique jusqu'à 1 000 m³/an, à condition de laisser un débit suffisant pour les usages en aval et le milieu aquatique. Cet usage peut être temporairement limité, voire interdit, par arrêtés préfectoraux en période de sécheresse.
- La pêche est autorisée à condition de posséder une carte de pêche valide.
- L'extraction de matériaux (graviers, sable, galets, etc.) est permise à condition de ne pas modifier l'écoulement et la morphologie du cours d'eau.

Cette action peut avoir de lourdes conséquences sur l'équilibre du milieu et est strictement encadrée : elle nécessite l'obtention d'un accord préalable de la Direction Départementale des Territoires (État).



Quels sont les devoirs des propriétaires riverains ?

Si les propriétaires riverains ont des droits, cela implique en contrepartie des devoirs, et particulièrement assurer l'entretien courant du cours d'eau et de sa berge. Cet entretien courant est d'ailleurs défini par l'article L215-14 du code de l'environnement : "Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives".

L'entretien courant ne nécessite pas un dossier réglementaire particulier. Si les travaux vont au-delà de l'entretien courant, la Loi sur l'Eau s'applique et un dossier réglementaire est nécessaire.

Par ailleurs, déverser ou laisser s'écouler, directement ou indirectement, des substances toxiques dans les eaux superficielles et souterraines est strictement interdit. Celles-ci peuvent engendrer des dommages sur la faune et la flore et rendre impropre l'alimentation en eau pour l'Homme et les animaux.

Quels entretiens réaliser ?

Avant d'intervenir, le propriétaire riverain peut demander conseil au SR3A afin que les travaux respectent au mieux la réglementation et le milieu naturel.

- Favoriser la plantation de certaines espèces d'arbres tels que les aulnes, saules, frênes ou érables, en association avec des noisetiers, des prunelliers, des aubépines ou du sureau par exemple.
- Procéder à des coupes très sélectives de certaines espèces si elles sont envahissantes ou présentent un risque parmi lesquelles les résineux, les peupliers ou les robiniers. Les arbres à abattre doivent être tronçonnés à la base et les souches doivent être conservées pour maintenir les berges. Le bois coupé appartient au propriétaire. Il doit être évacué en dehors de la zone d'expansion des crues.
- Couper les seules branches gênantes pour le bon écoulement ou menaçant de tomber.



LE SR3A, NOTRE SYNDICAT DE RIVIÈRE (SUITE)

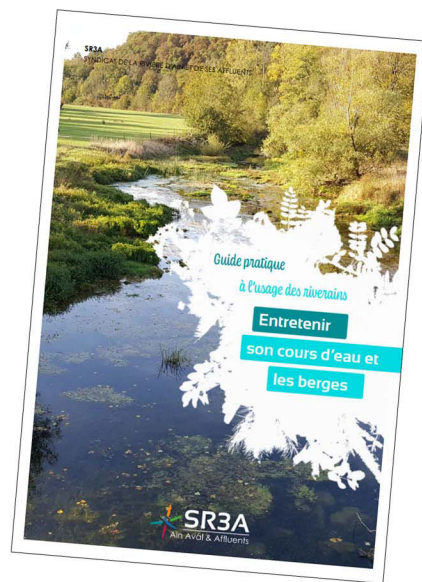
- Retirer les seuls embâcles volumineux qui perturbent le bon écoulement car ils représentent des abris et de la nourriture pour la faune.
- Supprimer les sujets vieillissants ou malades plutôt que de traiter les buissons qui maintiennent les berges et filtrent le bois mort qui dévale.

Le rôle du SR3A

Le SR3A est la structure publique compétente en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Le syndicat restaure et entretient les cours d'eau pour améliorer leur fonctionnement et prévenir les inondations. Régulièrement, le syndicat planifie une intervention d'entretien sur les secteurs diagnostiqués prioritaires, cadrée par une déclaration d'intérêt général. Le propriétaire riverain conserve néanmoins l'obligation d'entretenir la végétation des berges et du lit du cours d'eau sur sa parcelle. Le SR3A se tient à la disposition des riverains pour les renseigner sur la nature des interventions visées et des éventuelles implications réglementaires.

Contact au SR3A : Benjamin Trottet, Chargé de Projet - Référent Entretien, au 04 74 37 42 80

Guide à télécharger sur le site du SR3A : <https://www.ain-aval.fr/centre-de-ressources/>



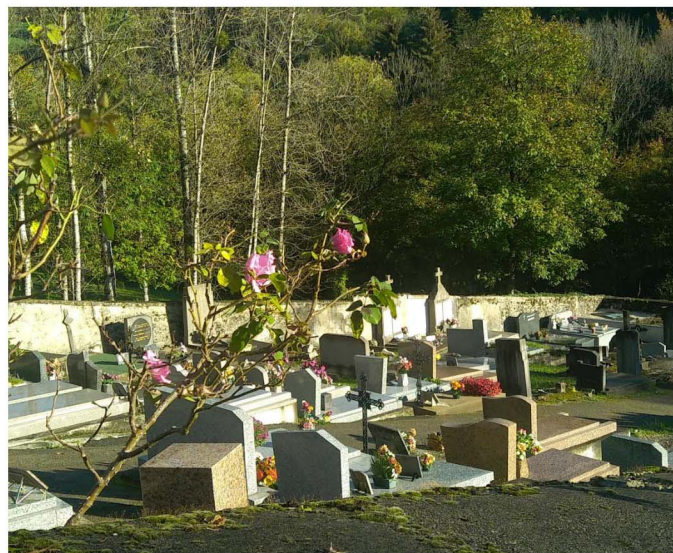
SR3A

LA FIN DES PESTICIDES DANS LES LIEUX PUBLICS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2017 déjà, les collectivités territoriales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien des espaces verts et des espaces de promenades ouverts au public. Quelques exceptions demeuraient encore pour les lieux complexes tels que les cimetières mais depuis le 1er juillet, ils rejoignent la liste des espaces préservés de tous pesticides.

Si nous allons tous devoir nous habituer aux allées enherbées et à des cimetières aux allures de jardin, c'est que les bénéfices sont réels sur la qualité de l'eau.

Les espaces minéraux sont imperméables et favorisent le ruissellement jusque dans les cours d'eau, en emmenant les pesticides. Et lorsque l'eau arrive à s'infiltrer, selon la nature des sols, dans le karst et les nappes alluviales par exemple, les pesticides sont entraînés avec l'eau jusque dans les nappes souterraines, utilisées pour l'eau potable. En 2025, les terrains de sport seront également concernés par cette réglementation.



Contact au SR3A : Gaëlle Le Béhec, Chargée de Projet Qualité/Quantité, au 04 74 37 42 80



CALENDRIER DE RAMASSAGE DES DÉCHETS

Calendrier des collectes

L'ABERGEMENT-DE-VAREY

2022



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr



**ORDURES
MÉNAGÈRES**

Mardi matin

1 SEMAINE SUR 2

*Veiller à sortir les bacs
et sacs la veille au soir
de la collecte et les rentrer
le soir de la collecte*



TRI

Lundi matin

1 SEMAINE SUR 2



JUILLET 2022

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT 2022

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



ORGANOM, LE SYNDICAT QUI TRAITE NOS ORDURES MÉNAGÈRES, A 20 ANS !

Créé en 2002, Organom est aujourd'hui composé de 9 collectivités dont celle de la Plaine de l'Ain.

Depuis 20 ans, la création du syndicat et la désignation d'un lieu unique de réception des déchets à Viriat ont permis de fermer plus de 100 décharges municipales et d'assurer un traitement et une prise en charge globale des déchets.

Une coopération intercommunale et une mutualisation des moyens qui ont favorisé la mise en place de politique forte comme la création de l'usine de tri-méthanisation-compostage Ovade, mise en service en 2016.

Chaque jour, sur le site de la Tienne à Viriat, nos ordures ménagères (bac gris uniquement), mais aussi celles des 193 communes et des 350 000 habitants du territoire sont traitées dans l'usine Ovade. 60 000 tonnes d'ordures ménagères par an sont ainsi transformées et valorisées en compost (production de 15 000 tonnes/an) et en biogaz (transformé en électricité alimentant 3900 foyers).

Sur le site, les casiers d'enfouissement (d'encombrants notamment) produisent eux aussi du biogaz, valorisé en électricité profitant à 2500 foyers sur le territoire.

Alors qu'en 2015, 27% des déchets étaient valorisés, ils sont aujourd'hui 40% et le syndicat continue d'œuvrer au quotidien pour augmenter ce pourcentage.

QUELQUES CHIFFRES CLÉ :

1984

ouverture du site de la Tienne à Viriat

105 000 T.

quantité globale de déchets reçue sur le site en 2021

60 000 T.

quantité d'ordures ménagères traitées par l'usine OVADE

100

nombre de camions accueillis en moyenne chaque jour sur le site

37

nombre de délégués qui représentent les collectivités adhérentes et qui siègent au comité syndical

80 HECTARES

superficie totale du site de la Tienne. 46 hectares sont exploités à ce jour.



Vue aérienne des installations du site de la Tienne - Organom



LES TRAVAUX AU VILLAGE

MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE LA LOUVATIÈRE

Sur recommandation de l'Agence Régionale de Santé, des travaux ont été réalisés courant septembre :

- Réfection des enduits sur les murs intérieurs
- Modifications hydrauliques et suppression d'anciennes canalisations
- Rehausse des bacs de décantation et création d'une passerelle d'accès pieds-secs au-dessus des bassins.

Il est à noter que le débit de la source est resté important malgré la période de sécheresse de ces derniers mois.



RÉFECTION DES VOIRIES

Au cours de l'été, nous avons fait réaliser des travaux de voirie à l'entrée de 5 chemins pour mieux canaliser l'écoulement des eaux pluviales et éviter le glissement des graviers.

Le revêtement de la route de Salaport dans la traversée de Côte-Savin a été entièrement refait.



CRÉATION D'UNE LIAISON PIÉTONNE ENTRE LA PLACE DU PÈSE-LAIT ET CHEZ LES LIÈVRES

Au cours du mois d'octobre, nous avons fait réaliser un cheminement pour sécuriser les piétons entre la place du pèse-lait/arrêt de bus et les quartiers de Chez Chaboy et de chez les Lièvres.

Cette liaison en enrobé de couleur est renforcée d'une bande blanche et de marquages au sol pour sensibiliser les automobilistes et les inciter à réduire leur vitesse sur cette route Départementale, complétée par deux passages pour piétons.



FILMS ANGE ET GÉANT, SUITE...



Une projection du film *Anges* a eu lieu vendredi 7 octobre à la MJC d'Ambérieu que l'on remercie pour son accueil et sa vitalité sur le territoire. Celle-ci a été suivie d'une brève présentation de *Géants* qui en est la suite.

Il y avait peu de monde mais un public très motivé et enthousiaste. De nouvelles projections auront lieu dans le massif des écrins en début 2023 et plus près de nous à Ambérieu, ainsi qu'à Bourg en Bresse, à suivre.

Géants, le prochain film :

Une quinzaine d'habitants du village participent au film devant ou derrière la caméra. Des enfants et danseurs de l'école de musique et danse d'Ambérieu, leur directrice, avec générosité, Mohelie et Julie des « enfants » du village ont participé au tournage ici et en Colombie. Bastien de Douvres, à celui au Rwanda et en Colombie comme assistant caméra et acteur acrobate. Grégory Dubus de Douvres est cameraman, monteur et conseil professionnel sur tout le projet. De jeunes migrants africains rencontrés grâce à Emilie Borgo de la Cie Passaros à Bourg ont participé au tournage à Pont d'Ain avec un enthousiasme très joyeux. Max, Philippe et Michèle ont repris leur rôle ! Le tournage, d'avril à septembre, est terminé. Le montage est commencé. Si tout va bien, le film sera visible en février prochain.

Des musiciens de haut niveau participent :

Dominique Serve - Ensemble Les Temps Présents – clavier, interprète et compositeur, il pilote la musique du film avec:

Lucile Boulanger, viole de gambiste

Keyvan Chemirani – trio Chemirani - percussion iranienne

Monique Zanetti - chanteuse soprano

Philippe Deschepper – guitariste et compositeur

Baptiste Serve – claviers, chant

Colin Heller - instruments à cordes

Géants, est aussi un voyage plus qu'une histoire. Ce sont des portraits, et un voyage, de musique, d'actions et de danses, mais aussi à travers des jardins, des forêts. Des animaux sont parfois très présents, filmés de nuit ou de jour. Le film sera peut-être plus intérieur, moins spectaculaire.

UN CONSEILLER NUMÉRIQUE EST À VOTRE DISPOSITION

Pour vous accompagner gratuitement dans l'apprentissage du numérique au quotidien :

RENCONTREZ VOTRE CONSEILLER NUMÉRIQUE À L'ABERGEMENT DE VAREY

Permanence en mairie les 1er et 3ème mercredis de chaque mois de 9h à 12h à partir du 16 novembre

Venez de préférence avec votre matériel : smartphone, tablette, ordinateur portable...

Ateliers collectifs / Accompagnements individuels / Présentations d'outils ou de thématiques

Je découvre, j'apprends ou je me perfectionne à... :

utiliser les équipements informatiques, envoyer et gérer mes courriels, utiliser mon smartphone, ma tablette, faire mes démarches en ligne créer et gérer mes contenus numériques, naviguer sur Internet

Votre conseiller numérique

Guillaume DEROSE Tel : 06.22.89.76.00 g.derose@siea.fr



« Opération soutenue par l'Etat, dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services »



Aux propriétaires de terrains boisés en bord de route :

L'hiver dernier, nous avons connu de fortes chutes de neige provoquant la chute de nombreux arbres. Les habitants du village ont alors été bloqués, les routes étant rendues impraticables. Aujourd'hui encore, des arbres tombent régulièrement et bloquent la route, faute d'entretien. Nous rappelons donc aux propriétaires de parcelles boisées qu'il est de leur responsabilité de prévenir ces accidents en entretenant les bois en bord de voirie.

DÉNEIGEMENT



Nous rappelons la nouvelle réglementation en matière d'équipements des véhicules du 01 octobre au 31 mars. Cette année ces équipements seront bien utiles en cas d'épisode neigeux, vu que le prestataire chargé du déneigement de notre commune a dénoncé son contrat. Nous le regretterons bien car étant sur place, il intervenait rapidement et il a toujours été très efficace. Nous allons donc travailler avec un autre prestataire qui n'est pas implanté sur la commune, il y aura un temps de réactivité plus long et des accès à la route départementale moins vite déneigés. Nous vous remercions pour votre compréhension.

BIENTÔT UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE !!!

Notre secrétaire Véronique Palisse va partir à la retraite. Elle l'a bien mérité mais nous.....on pleure et on s'inquiète.

Qui pour la remplacer ? (les candidatures ne se bousculent pas)

Qui saura accueillir le public avec le sourire même à deux minutes de la fermeture ?

Qui saura démêler les situations les plus inextricables ?

Qui saura expliquer calmement ce qu'il faut faire pour déposer un permis de construire, demander une autorisation de travaux, publier des bans pour son mariage, reconnaître un enfant... ?

Véronique va nous manquer mais nous la retrouverons pour partager les moments festifs de notre village qui est devenu un peu le sien.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS !!!

Notre village leur a plu, ils sont venus s'y installer :

Mme Marieke Rollin, Mr Kevin Bonnamour et leur jolie Sarah au quartier du moulin, Mr et Mme Bernelin à Dalivoy, Mr Luc Courtin et Mme Lucie Holbein à Dalivoy, Isabelle Mathy chez Goyet et Quentin Duvernoy chez Gavet.

Nous serons ravis de vous rencontrer lors des événements du village, en particulier LES VENDREDIS DE L' ABERGEMENT (le dernier vendredi de chaque mois) ou au café associatif LE MARGOUILLAT.

Nous leur conseillons aussi de télécharger l'application ILLIWAP pour avoir les informations de la Mairie et Whatsapp « village voice » pour la convivialité, l'entraide, etc..

Nos services
D'AIDE À LA PERSONNE

Renseignements et prise de rendez-vous : contact@adapa01.com
04 74 45 59 63
www.adapa01.fr

Retrouvez votre antenne de proximité ADAPA au :
23 rue des Cités des Pérouses
01500 Ambérieu-en-Bugey

On recrute !
dans tout le département de l'Ain
REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES DE PROFESSIONNELS !
www.adapa01.fr

Devenez acteur de l'économie sociale et solidaire



MARGOUILLAT



Les rdv du Margouillat, café associatif à coté de la Mairie

Vendredi 21 octobre : Soirée Blabla, passe ton som au Margouillat

Vendredi 4 novembre : Concert musique du Rajasthan et Afghanistan

Vendredi 18 novembre : venez fumer le dance floor avec Dom et Gaël

Vendredi 2 décembre : Concert Malaach

Vendredi 6 janvier : Ramène ton toast

RANDO DES 3 MONTS



Première participation gratuite. A partir de la deuxième 2 euros par rando ou paiement de la cotisation annuelle de 15 euros. Si il y a du co-voiturage participation des passagers aux frais. Pour chaque randonnée, prévoir le pique-nique.

Dimanche 2 octobre : Le Mont Myon avec départ de Pressiat et sentier mémoire de pierre à Roissiat. RV 9 H du parking du pèse-lait.

Dimanche 30 octobre : randonnée sur les bords du Rhône
RV 9 H du parking du pèse-lait pour un départ du cimetière de Chavanoz, Anthon et Villette d'Anthon. Circuit de l'ordre de 17 kms.

Dimanche 13 novembre : randonnée au départ de Leymiat, Avrillat, Boches
RV 9 H du parking du pèse-lait ou 9 H 15 du parking du pré rond à Leymiat. Circuit de l'ordre de 15 kms.

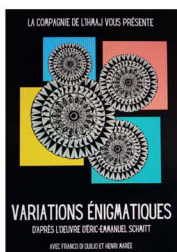
Dimanche 27 novembre : circuit sur Nivollet - RV 9 H du parking du pèse-lait.

Dimanche 11 décembre : circuit sur Jujurieux, Chenavel, Breignes, Mérignat.
RV 9 H du parking du pèse-lait.

Samedi 5 novembre : l'association organisera une vente de parts de boudin place de la mairie (Réservations fortement conseillées). une communication plus précise sera diffusée en temps utile.

5 NOVEMBRE THÉÂTRE

« Variations énigmatiques » de Eric Emmanuel Schmitt
à la salle des fêtes du village
entrée : 10€



TOUS LES DERNIERS VENDREDI DU MOIS !!!

Le Comité des fêtes vous prépare chaque dernier vendredi du mois un beau moments entre habitants du village !

11 NOVEMBRE COMMÉMORATION

La commémoration du 11 novembre aura lieu place de la mairie à 9h30.



AU PRINTEMPS...

Notre commune est partenaire du Collectif Culture pour l'enfance et la jeunesse. Nous participerons au festival Hérissons nous qui aura lieu du 25 mars au 7 mai, avec deux spectacles : pour les enfants de maternelle pour l'un et de primaire pour l'autre. Plus de détails dans notre prochain journal !!!



10 DÉCEMBRE LE NOËL DE L'ÂBERG'

Ateliers et goûter pour les enfants, huîtres et vin chaud, marché de Noël et musiques... une fois encore on vous propose un moment chaleureux organisé par les habitants, associations et municipalité. Voilà de quoi moins redouter le difficile hiver qui s'annonce !



VOTRE
MAIRIE
EST
OUVERTE

téléphone : 04 74 36 89 79

lundi et vendredi 14h à 17h
mercredi 9h à 12h
samedi 9h à 11h

image : Freepik.com